



## ANNONCES SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS

**Le compte n'y est malheureusement pas... !**

Hier, Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, recevait les organisations syndicales de la Fonction Publique.

Au cours de cette réunion multilatérale, le ministre a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain ainsi que d'autres mesures salariales.

### Les différents mesures annoncées :

➔ Octroi de 1 à 9 points d'indice majoré pour les agents situés sur les échelons 2 à 8 de la grille C 1 et sur les trois premiers échelons de la grille B 1 à compter du 1er juillet 2023 ;

Grille C1				
Échelon	IM Grille	Effet de l'IMT 1/01/23	Effet de l'IMT 1/05/23	IM Nouvelle Grille
1	340	353	361	361
2	341	353	361	362
3	342	353	361	363
4	343	353	361	364
5	345	353	361	365
6	348	353	361	366
7	351	353	361	367
8	354	354	361	368
9	363	363	363	371
10	372	372	372	372
11	382	382	382	382

+0  
+1  
+2  
+3  
+4  
+5  
+6  
+7  
+8  
+0  
+0

Grille B1				
Échelon	IM Grille	Effet de l'IMT 1/01/23	Effet de l'IMT 1/05/23	IM Nouvelle Grille
1	356	356	361	368
2	359	359	361	369
3	361	361	361	370
4	363	363	363	371
5	369	369	369	372
6	381	381	381	381
7	396	396	396	396
8	415	415	415	415
9	431	431	431	431
10	441	441	441	441
11	457	457	457	457

+7  
+8  
+9  
+8  
+3  
+0  
+0  
+0  
+0  
+0  
+0

➔ Octroi de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- ➔ Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dégressive de 800 à 300 euros. Cette prime sera attribuée en fonction du niveau de rémunération (selon plusieurs paliers), versée avant la fin de l'année, aux agents percevant moins de 3 250 euros bruts mensuels (soit le salaire médian), régime indemnitaire compris. Cette mesure devrait concerner près de 50 % des agents de l'État ;
- ➔ Hausse du taux de remboursement des frais de transports collectifs, qui passe de 50 % à 75 % ;
- ➔ Reconduction de la GIPA 2023 ;
- ➔ Revalorisation du barème de monétisation du CET à hauteur de 10 % ;
- ➔ Revalorisation de certains frais de mission (nuitée et repas) à hauteur de minimum 10 %.



**Pour la FGF-FO, le compte n'y est pas et il en manque encore beaucoup pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, malmené par l'inflation depuis plusieurs années !**

**Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie  
d'un engagement sans faille !  
Notre force, c'est vous !**

**NOUS CONTACTER !**



[facebook.com/snpcfo.gendarmerie](https://facebook.com/snpcfo.gendarmerie)



[twitter.com/fogendarmerie](https://twitter.com/fogendarmerie)



[www.fogendarmerie.fr/](http://www.fogendarmerie.fr/)